

054-215404393-2022	1107-DCM1542022-DE
Accusé certifié exécutoire	<b>DEPARTEMENT</b> Meurthe-et-Moselle
Réception par le préfet : 15/11/2022	
Affichage : 14/11/2022	
<b>ARRONDISSEMENT</b> N A N C Y	
<b>CANTON</b> GRAND COURONNÉ	



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 novembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB MASSON DEHAYE DANNEBEY D. ZIETERSKI C. JACOB SCHIEL MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

L. WEHRLÉN a donné pouvoir à J. DEHAYE  
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
R. CORBERAND a donné pouvoir à A. CASTELA  
C. SIMEANT a donné pouvoir à B. JEANDEL  
C. FRANCHE a donné pouvoir à M. OGIEZ  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI  
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absent : J. DENIS

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Zyede BEN ISMAIL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal à temps non complet**

***Nomenclature ACTES : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE- Personnels titulaires et stagiaires de  
Fonction Publique Territoriale – Délibérations et conventions***

Nombre de Conseillers :

en exercice : **27**  
présents : **19**  
votants : **26**  
pour : 19  
contre : 0  
abstentions : 7 (**SD-DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI**)

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs :

Les deux agents chargés de l'accueil de la mairie ont quitté la collectivité, laissant les postes vacants.

Deux agents sont en cours de recrutement, dont un à temps non complet. Afin de pouvoir procéder au recrutement, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires.

054-215404393-2022-1107-DM1542022-DE  
VUE Code Général de la Fonction Publique,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022  
Affichage : 14/11/2022  
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la nécessité de recruter un agent pour pourvoir à la vacance du poste de chargé d'accueil,

Considérant l'avis favorable (1 abstention DZ) de la Commission N°1 en date du 18 Octobre 2022,

Par ces motifs, le Conseil Municipal :

- Autorise la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet de 30 heures hebdomadaires,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la commune
- Inscrit la création du poste au tableau des effectifs de la commune

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 14/11/2022 et que la convocation a été faite le 31/10/2022.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Marc OGIEZ

Le Maire,